

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

| | |
|---------------------|---|
| Forme du produit | : Substance |
| Nom de la substance | : Azote (liquide réfrigéré) |
| n° CAS | : 7727-37-9 |
| Code du produit | : CA-1001-05245 |
| Formule brute | : N ₂ |
| Synonymes | : Azote liquide cryogénique / Azote / ALIGAL™ 1 / ALBee Cool / LASAL 2001 |

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

| | |
|--|---|
| Utilisations recommandées & restrictions | : Usages médicaux Atmosphères spéciales pour aliments Congélation des aliments Inertage Utilisations générales en chimie analytique / synthétique |
|--|---|

1.3. Fournisseur

Air Liquide Canada Inc.
1250, René Lévesque West Blvd. Suite 1700
H3B 5E6 Montreal, QC - Canada
T 1-800-817-7697
www.airliquide.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 514-878-1667

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-CA)

| | |
|--|------|
| Gaz sous pression Gaz liquide fortement refroidi | H281 |
| Simple asphyxiant | H380 |

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA) :



GHS04

Mention d'avertissement (GHS-CA) :

Attention

H380-peut déplacer l'oxygène et causer une suffocation rapide

Mentions de danger (GHS-CA) :

H281 - Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques
OSHA-H01 - Peut déplacer l'oxygène et provoquer l'étouffement rapide

Conseils de prudence (GHS-CA) :

P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

Azote (liquide réfrigéré)

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

P302 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
P336+P315 - Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées-Demander immédiatement un avis médical.
P282 - Porter des gants isolants contre le froid et un équipement de protection du visage ou des yeux
CGA-PG05 - Utiliser un dispositif anti-refoulement de prévention sur la tuyauterie
CGA-PG06 - Fermer la valve après chaque utilisation et lorsque vide

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Asphyxiant à de hautes concentrations.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

| Nom | Nom chimique/Synonymes | Identificateur de produit | % | Classification (GHS-CA) |
|--|--|---------------------------|-----|------------------------------|
| Azote (liquide réfrigéré) (Constituant principal) | Azote liquide cryogénique / Azote / ALIGALTM 1 / ALBee Cool / LASAL 2001 | (n° CAS) 7727-37-9 | 100 | Press. Gas (Ref. Liq.), H281 |

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

3.2. Mélanges

Non applicable

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Rammener la victime à une zone non contaminée en utilisant un appareil respiratoire autonome. Gardez la victime au chaud et reposée. Appeller un médecin. Effectuer une réanimation cardiopulmonaire si la respiration s'est arrêtée.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas de gelure, aroser avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Appliquer un pansement stérile. Obtenir de l'assistance médicale.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.

Premiers soins après ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Principaux symptômes et effets, aigus et retardés : En concentrations élevées peut provoquer de l'asphyxie. Les symptômes peuvent inclure la perte de mobilité / conscience. La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Aucun(e).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée ou brouillard.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Réactivité : Aucun risque de réactivité autre que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

Produits de combustion dangereux : Aucun(e)

Azote (liquide réfrigéré)

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

| | |
|--|---|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients. |
| Méthodes spécifiques | : Utilisez des mesures de combat contre l'incendie appropriées pour le feu environnant. L'exposition au feu et au rayonnement thermique peut provoquer la rupture des récipients à gaz. Refroidir les récipients en danger avec un jet d'eau pulvérisée d'une position protégée. Empêcher l'eau utilisée dans les cas d'urgence d'entrer dans les égouts et les systèmes de drainage. L'exposition au feu peut provoquer la rupture / l'explosion des conteneurs. Si possible, arrêtez le flux de produit. Utilisez l'eau pulvérisée ou le brouillard pour éliminer les vapeurs d'incendie si possible. |
| Équipements de protection spéciaux pour pompiers | : Utiliser un appareil respiratoire autonome. Des vêtements et des équipements de protection standard (p. Ex., Un appareil respiratoire autonome) pour les pompiers. Norme EN 469 - Vêtements de protection pour pompiers. Norme - EN 659: Gants de protection pour pompiers. Norme EN 137 - Appareil de respiration autonome à air ouvert à air comprimé avec masque complet. |

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|---|---|
| Mesures générales | : Essayez d'arrêter le déversement. Évacuer la zone. Porter un appareil respiratoire autonome lorsqu'il pénètre dans la zone, à moins que l'atmosphère ne se révèle sûre. Utiliser des vêtements de protection. Assurer une ventilation adéquate de l'air. Empêcher d'entrer dans les égouts, les sous-sols et les travaux, ou tout endroit où son accumulation peut être dangereuse. |
| Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | : ÉVACUER LE PERSONNEL DE LA ZONE CONTAMINÉE. Utiliser l'équipement de protection approprié. Si la fuite est sur l'équipement de l'utilisateur, être certain de purger le système avant d'effectuer les réparations. Si la fuite provient d'un récipient ou vanne du conteneur, contacter l'établissement d'Air Liquide Canada plus proche. |

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

| | |
|---|---|
| Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage | : Aérer la zone. Les déversements liquides peuvent provoquer une fragilisation des matériaux de construction. |
|---|---|

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|---|--|
| Utilisation sécuritaire du produit | : La substance doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité. Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression. Envisager des moyens de diminuer la pression dans les installations de gaz. Vous assurer que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour les fuites, avant utilisation. Ne pas fumer pendant la manipulation du produit. Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute. |
| Manipulation sécurisée du récipient à gaz | : Reportez-vous aux instructions de manipulation des conteneurs du fournisseur. Ne laissez pas le retour dans le récipient. N'essayez jamais de réparer ou de modifier les vannes de conteneur ou les dispositifs de sécurité. Les vannes endommagées doivent être signalées immédiatement au fournisseur. Gardez les bouches de soupape des récipients propres et exemptes de contaminants, en particulier l'huile et l'eau. Remplacer les bouchons de sortie de la soupape ou les bouchons et les bouchons des conteneurs lorsqu'ils sont fournis dès que le conteneur est déconnecté de l'équipement. Fermer la vanne du récipient après chaque utilisation et quand elle est vide, même si elle est toujours connectée à l'équipement. N'utilisez jamais de dispositifs de chauffage direct ou de chauffage électrique pour augmenter la pression d'un récipient. Retirer l'eau dans le récipient doit être évité. |

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

| | |
|---|--|
| Conditions de stockage sécurisé, y compris les incompatibilités | : Respectez toutes les réglementations et exigences locales concernant le stockage des conteneurs. Les conteneurs ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'encourager la corrosion. Les protections de soupape ou les bouchons doivent être en place. Les conteneurs doivent être stockés dans la position verticale et correctement fixés pour éviter qu'ils ne tombent. Les récipients stockés devraient être périodiquement vérifiés pour les conditions générales et les fuites. Conserver le récipient sous 50 ° C dans un endroit bien ventilé. Stocker les conteneurs dans un endroit exempt de risques d'incendie et loin des sources de chaleur et d'allumage. Tenir à l'écart des matières combustibles. |
|---|--|

Azote (liquide réfrigéré)

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Prévoir une extraction locale et générale adéquate. Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites. Des détecteurs d'oxygène doivent être utilisés lorsque des gaz asphyxiants peuvent être relâchés. Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Aucun nécessaire.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection. Chaussures de sécurité.

Protection des mains:

Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz. Standard EN 388 - Protective gloves against mechanical risk.

Protection oculaire:

Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales. Porter des lunettes de sécurité étanches et un écran facial lors des opérations de transvasement ou de déconnexion des lignes de transfert. Standard EN 166 - Personal eye-protection - specifications

Protection des voies respiratoires:

Un appareil respiratoire autonome (SCBA) ou une ligne aérienne à pression positive avec masque doit être utilisé dans des atmosphères déficient en oxygène. Norme EN 137 - Appareil de respiration autonome à air ouvert à air comprimé avec masque complet.



Protection contre les dangers thermiques:

Portez des gants isolants froids lors de la transfusion ou de la rupture des connexions de transfert. Standard EN 511 - Cold insulating gloves.

Autres informations:

Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention. Standard EN ISO 20345 - Personal protective equipment - Safety footwear.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|---|
| État physique | : Gaz |
| Apparence | : Aucune donnée disponible |
| Couleur | : Liquide Incolore |
| Odeur | : Inodore |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (éther=1) | : Non applicable pour gaz et mélanges de gaz. |
| Masse moléculaire | : 28 g/mol |
| Point de fusion | : -210 °C |
| Point de congélation | : -210 °C |
| Point d'ébullition | : -196 °C |
| Point d'éclair | : Non applicable pour gaz et mélanges de gaz. |

Azote (liquide réfrigéré)

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

| | |
|---------------------------------|--|
| Température critique | : -147 °C |
| Température d'auto-inflammation | : Non applicable. |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Aucune donnée disponible |
| Pression de la vapeur | : Non applicable. |
| Pression de vapeur à 50 °C | : Aucune donnée disponible |
| Pression critique | : 3390 kPa |
| Densité relative | : 0,8 |
| Densité relative de gaz | : 0,97 |
| Solubilité | : Eau: 20 mg/l |
| Log Pow | : Non applicable aux gaz non organiques. |
| Viscosité, cinématique | : Non applicable. |
| Viscosité, dynamique | : Non applicable. |
| Propriétés explosives | : Non applicable. |
| Propriétés comburantes | : Aucun(e). |
| Limites d'explosivité | : Non inflammable. |

9.2. Autres informations

| | |
|-----------------------------|---|
| Groupe de gaz | : Press. Gas (Ref. Liq.) |
| Indications complémentaires | : Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et les sous-sols. |

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

| | |
|--------------------------------------|--|
| Réactivité | : Aucun risque de réactivité autre que les effets décrits dans les sections ci-dessous. |
| Stabilité chimique | : Stable dans les conditions normales. |
| Possibilité de réactions dangereuses | : Aucun(e). |
| Conditions à éviter | : Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7). |
| Matières incompatibles | : Aucun(e). For additional information on compatibility refer to ISO 11114. |
| Produits de décomposition dangereux | : Aucun(e). |

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|---|--------------|
| Toxicité Aiguë (voie orale) | : Non classé |
| Toxicité Aiguë (voie cutanée) | : Non classé |
| Toxicité aigüe (inhalation) | : Non classé |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Non classé |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Non classé |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé |
| Cancérogénicité | : Non classé |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé |

Azote (liquide réfrigéré)

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

12.2. Persistance et dégradabilité

| Azote (liquide réfrigéré) (7727-37-9) | |
|---------------------------------------|---|
| Persistance et dégradabilité | Ce produit est sans risque pour l'écologie. |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Azote (liquide réfrigéré) (7727-37-9) | |
|---------------------------------------|---|
| Log Pow | Non applicable aux gaz non organiques. |
| Potentiel de bioaccumulation | Ce produit est sans risque pour l'écologie. |

12.4. Mobilité dans le sol

| Azote (liquide réfrigéré) (7727-37-9) | |
|---------------------------------------|---|
| Log Pow | Non applicable aux gaz non organiques. |
| Écologie - sol | Ce produit est sans risque pour l'écologie. |

12.5. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Can cause frost damage to vegetation.
Effect on global warming : No known effects from this product.
Effet sur la couche d'ozone : Aucun(e).

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Consult supplier for specific recommendations. May be vented to atmosphere in a well ventilated place. Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.
Indications complémentaires : Aucun(e).
List of hazardous wastes : 16 05 05 : Gases in pressure containers other than those mentioned in 16 05 04.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TDG

TDG

N° ONU (TMD) : UN1977
TMD Classe Primaire de Danger : 2.2 - Catégorie 2.2 - Gaz ininflammable, non toxique.
Description document de transport : UN1977 AZOTE LIQUIDE RÉFRIGÉRÉ, 2.2
Désignation officielle pour le transport : AZOTE LIQUIDE RÉFRIGÉRÉ

Étiquettes de danger (TMD) : 2.2 - Gaz non inflammables, non toxiques



Quantité limite d'explosifs et indice de quantité limitée : 0.125 L
Indice pour les navires de passagers : 450 kg

Azote (liquide réfrigéré)

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Quantités exemptées (TDG) : E1
Indice pour les véhicules routiers de passagers : 50 L
et les véhicules ferroviaires de passagers

14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Département des transports

DOT NA no. : UN1977
N° ONU (DOT) : 1977

Description document de transport : UN1977 Nitrogen, refrigerated liquid, 2.2
Désignation officielle pour le transport (DOT) : Nitrogen, refrigerated liquid
Sélection du champ "Contient déclaration" :

Classe (DOT) : 2.2 - Catégorie 2.2 - Gaz comprimé ininflammable 49 CFR 173.115
Division (DOT) : 2.2
Étiquettes de danger (DOT) : 2.2 - Gaz ininflammable



Dangereux pour l'environnement : Non

DOT Dispositions Spéciales (49 CFR 172.102) : 345 - "Nitrogen, refrigerated liquid (cryogenic liquid), UN1977" transported in open cryogenic receptacles with a maximum capacity of 1 L are not subject to the requirements of this subchapter. The receptacles must be constructed with glass double walls having the space between the walls vacuum insulated and each receptacle must be transported in an outer packaging with sufficient cushioning and absorbent materials to protect the receptacle from damage.
346 - "Nitrogen, refrigerated liquid (cryogenic liquid), UN1977" transported in accordance with the requirements for open cryogenic receptacles in §173.320 and this special provision are not subject to any other requirements of this subchapter. The receptacle must contain no hazardous materials other than the liquid nitrogen which must be fully absorbed in a porous material in the receptacle.
T75 - When portable tank instruction T75 is referenced in Column (7) of the 172.101 Table, the applicable refrigerated liquefied gases are authorized to be transported in portable tanks in accordance with the requirements of 178.277 of this subchapter.
TP5 - For a portable tank used for the transport of flammable refrigerated liquefied gases or refrigerated liquefied oxygen, the maximum rate at which the portable tank may be filled must not exceed the liquid flow capacity of the primary pressure relief system rated at a pressure not exceeding 120 percent of the portable tank's design pressure. For portable tanks used for the transport of refrigerated liquefied helium and refrigerated liquefied atmospheric gas (except oxygen), the maximum rate at which the tank is filled must not exceed the liquid flow capacity of the pressure relief device rated at 130 percent of the portable tank's design pressure. Except for a portable tank containing refrigerated liquefied helium, a portable tank shall have an outage of at least two percent below the inlet of the pressure relief device or pressure control valve, under conditions of incipient opening, with the portable tank in a level attitude. No outage is required for helium.

DOT Exceptions d'emballage (49 CFR 173.xxx) : 320
DOT Emballage non en Vrac (49 CFR 173.xxx) : 316
DOT Emballage en Vrac (49 CFR 173.xxx) : 318
DOT Quantité Limitations passager avion/rail (49 CFR 173.27) : 50 kg
DOT Quantité avion Limitations Cargo seulement (49 CFR 175.75) : 500 kg

Azote (liquide réfrigéré)

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

| | |
|--|---|
| DOT Emplacement d'arrimage | : D - Le matériel doit être rangé " sur le pont seulement " sur un cargo et un bateau à passagers transportant un nombre de passagers limité à pas plus que le plus grand des 25 passagers ou un passager pour chaque 3 m de longueur globale de vaisseaux, mais le matériau est interdit sur les navires à passagers qui est dépassé le nombre limite de passagers. |
| Emergency Response Guide (ERG) Number | : 120 |
| Mesures de précautions pour le transport | : Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite. S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence. Avant de transporter les récipients: - S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée. - S'assurer que les récipients sont fermement arrimés. - S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas. - S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place. - S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place. |
| Autres informations | : Pas d'informations supplémentaires disponibles. |

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

| | |
|---|---|
| N° ONU (IMDG) | : 1977 |
| Désignation officielle pour le transport (IMDG) | : AZOTE LIQUIDE RÉFRIGÉRÉ |
| Description document de transport (IMDG) | : UN 1977 NITROGEN, REFRIGERATED LIQUID, 2.2 |
| Classe (IMDG) | : 2 - Gaz |
| N° GSMU | : 120 |
| Ship Safety Act | : Gases under pressure/Gases nonflammable nontoxic under pressure(Dangerous Goods Notification Schedule first second and third Article Dangerous Goods Regulations) |
| Port Regulation Law | : Hazardous materials/High pressure gas (Article 21, Paragraph 2 of Law, Article 12 rule, notice attached table that defines the type of dangerous goods) |

IATA

| | |
|--|---|
| N° UN (IATA) | : 1977 |
| Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) | : Nitrogen, refrigerated liquid |
| Description document de transport (IATA) | : UN 1977 Nitrogen, refrigerated liquid, 2.2 |
| Classe (IATA) | : 2 |
| Civil Aeronautics Law | : Gases under pressure/Gases nonflammable nontoxic under pressure(Hazardous materials notice Appended Table 1 Article 194 of the Enforcement Regulations) |

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

| | |
|-----------------------|---|
| Date d'émission | : 05/12/2017 |
| Conseils de formation | : The hazard of asphyxiation is often overlooked and must be stressed during operator training. |

Textes complet des phrases H:

| | |
|------|---|
| H281 | Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques |
|------|---|

FDS Canada (GHS)

Azote (liquide réfrigéré)

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

LES INFORMATIONS, DONNÉES ET RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT UNIQUEMENT À L'USAGE DE PERSONNES DUMENT FORMÉES ET QUALIFIÉES ET À LEURS RISQUES ET DISCRÉTION. LES INFORMATIONS, DONNÉES ET RECOMMANDATIONS CI-DESSUS PROVIENNENT DE SOURCES QUE NOUS ESTIMONS FIABLES. CEPENDANT, AIR LIQUIDE CANADA INC. NE DONNE AUCUNE REPRESENTATION NI GARANTIE D'AUCUNE SORTE QUE CE SOIT QUANT À LEUR EXACTITUDE ET DECLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR DES DOMMAGES OU PERTES DECOULANTS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DE LEUR BONNE OU MAUVAISE UTILISATION.